

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Jeudi 15 novembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres avant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis LACUBE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc SEGUY, Daniel MARIN, Martine PIERA, Carole BRETON, Michel SARRAN, Jean Louis SARDA, Stéphane GAUMOND, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Georges VICENS, Jean Pierre INGLES, Jean pierre ABEL, Jacky COLL, Pascal TISSANDIER, Antoine TAHOSES, Michel POUDADE, Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Yves DOURLIACH (procuration à Gorges Vicens), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Pierre BATAILLE (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Françoise MARTIN (procuration à Jean pierre Abel), Alexandra COMANGES (procuration à François Delcasso), Katell MATET (procuration à Jean Louis SarDA), Jean Luc CARRERE (procuration à Michel Sarran), Michel SANTANACH (procuration à Jean Luc Molinier)

Présents n'avant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Mathieu ALTADILL, Jean Rémi SANCHEZ, Jean Pierre PEUGET

Date de convocation : 25 octobre 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Autorisation donnée au Président à signer le marché pour la mise en place d'un abri pour un tractopelle à la déchetterie de Matemale

Le Jeudi 15 novembre 2018 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes doit mettre en place un abri pour le tractopelle à la déchetterie de Matemale afin qu'il puisse démarrer le matin en hiver et ainsi rendre l'accès à la déchetterie auprès du grand public dès l'ouverture.

Le Président explique que cet achat est estimé environ 50 000 €

Le Président propose que le conseil communautaire lui autorise à signer le marché après avis de la MAPA.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

D'autoriser le Président à signer le marché de mise en place de l'abri tractopelle comme présenté ci-dessus après avis de la commission MAPA

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 15 novembre 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 15-11-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 15-11-2018